



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ecole Alain-Fournier

Question orale n° 172

Texte de la question

M. François-Michel Gonnot s'inquiète auprès de M. le ministre de l'éducation nationale l'absence de réactions de l'inspection d'académie de l'Oise et du rectorat d'Amiens face au comportement anormal et provocateur d'une jeune fille de nationalité marocaine, scolarisée à l'école primaire Alain-Fournier de Noyon (Oise), qui porte le foulard islamique depuis la rentrée de septembre et refuse de participer aux activités sportives, notamment de suivre les cours de natation. Il rappelle que quatorze enfants avaient adopté le même comportement en 1989 dans cette école de l'Oise et que l'importance de la communauté musulmane de cette ville fait craindre - aux enseignants comme aux parents d'élèves - un phénomène de contagion, si l'administration reste aujourd'hui sans réaction devant cette violation du règlement intérieur de l'école et du caractère obligatoire de tous les enseignements.

Données clés

Auteur : [M. Gonnot François-Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 172

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1993, page 3922

Réponse publiée le : 8 octobre 1993, page 3994

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 octobre 1993